

**DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°007/DCR/PADESCE/UCP/CG/SPM/24 DU 05 JANVIER
2024 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DU CABLAGE POUR ALIMENTER EN
COURANT ONDULE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE ET
L'EMPLOI (PADESCE).**

ADDITIF N°001

Le Coordonnateur Général du PADESCE invite les soumissionnaires de la liste restreinte de la Demande de Cotations Restreinte N°007/DCR/PADESCE/UCP/CG/SPM/24 du 05 janvier 2024 à retirer le présent additif dès publication à l'Unité de Coordination du Projet.

Les dispositions de la Demande de Cotations suscitées sont modifiées au niveau de la Section II – Lettre de Demande de Cotations, ainsi qu'il suit :

<u>N°</u>	<u>Au lieu de :</u>	<u>Lire :</u>
	<p>Vous trouverez ci-joint dans le dossier de consultations, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 25 janvier 2024 à 11 heures, sous enveloppe cachetée, portant la mention :</p> <p>DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°007/DCR/PADESCE/UCP/CG/SPM/24 DU 05 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DU CABLAGE POUR ALIMENTER EN COURANT ONDULE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (PADESCE).</p>	<p>Vous trouverez ci-joint dans le dossier de consultations, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 07 Février 2024 à 11 heures, sous enveloppe cachetée, portant la mention :</p> <p>DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°007/DCR/PADESCE/UCP/CG/SPM/24 DU 05 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DU CABLAGE POUR ALIMENTER EN COURANT ONDULE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (PADESCE).</p>

Le reste sans changement.

Yaoundé, le 02 FEV 2024

LE COORDONNATEUR GENERAL

